

Budgets, de très bons équilibres financiers

3 questions posées au Président d'Issoire Communauté

1 - Issoire Communauté : Comment se présente le budget primitif de l'exercice 2009 ?

Bernard Roux : Le budget 2009 s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 18.894.258,11€ et en investissement à hauteur de 9.659.867,58€. Les principaux postes sont les suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
-Charges à caractère général : 1.660.000 €	-Produit des services : 3.100 €	-Fonds de concours : 412.000 €	-Subventions diverses : 3.650.000 €
-Charges de personnel : 445.000 €	-Impôts et taxes : 13.865.687 €	-Nouveau stade nautique : 8.500.000 €	-Emprunt : 3.100.000 €
-Atténuation de produits : 15.000.000 €	-Dotations et participations : 3.000.000 €	-Petit patrimoine : 80.000 €	-FCTVA : 1.500.000 €
-Autres charges de gestion courantes : 118.920 €	-Résultat 2008 reporté : 2.076.000 €	-Etude d'aménagement du site des Mayères : 45.000 €	-Virement de la section de fonctionnement : 56.700 €
-Dotation aux amortissements : 81.783,90 €		-Nouvelle école de musique : 25.000 €	-Dotation aux amortissements : 81.783,90 €
-Charges financières : 55.000 €		-Evol'Yss /PolyDyam Auvergne : 25.000 €	-Résultat 2008 reporté : 1.170.000 €
-Charges exceptionnelles : 50.000 €		-Logements sociaux : 320.000 €	
-Dépenses imprévues : 1.400.000 €		-R.A.M : 17.000 €	
-Virement à la section d'investissement : 56.700 €		-Remboursement capital emprunts : 56.700 €	

2 - IC : La situation financière d'Issoire Communauté est-elle saine ?

BR : Oui, très saine puisqu'en 2008 nous avons dégagé plus de 2 millions d'€ d'excédent de fonctionnement et un million d'€ d'excédent d'investissement. Ces bons chiffres doivent quand même être tempérés par deux choses : • Nous sommes actuellement dans le flou en ce qui concerne la taxe professionnelle puisque nous ne savons pas ce qu'il en sera en 2010. Sa base sera-t-elle

revue ? Sera-t-elle remplacée par un nouvel impôt local ? Nous attendons. • De grosses dépenses vont arriver en 2010 : le remboursement de l'emprunt sur la piscine, la prise en charge effective de l'exploitation de celle-ci, le grand projet Evol'Yss/PolyDyam, la nouvelle école de musique, un restaurant au Broc.

3 - IC : Quels sont vos leviers d'action en cas de difficultés financières ?

BR : Nous en avons plusieurs : les transferts de compétences vers la

Communauté de communes car pour 100 € transférés, l'Etat en donne 12 ; une fusion avec une autre Communauté pour bénéficier du bonus qu'apporte l'Etat dans ces cas là ; ou une diminution de la dotation de solidarité communautaire qui s'élève à 1,8 millions d'€ par an et que nous ne sommes pas tenus de verser aux communes.

CTR et A3f, deux cabinets spécialisés

dans l'optimisation de nos budgets

Dans une optique d'optimisation des recettes fiscales d'Issoire Communauté dans le domaine de la taxe foncière sur les locaux à usage économique et de la taxe professionnelle, nous travaillons depuis octobre avec la société CTR. Cette prestation de recherche et de préconisations est réalisée gratuitement et court sur une période de 12 mois. Si des excédents de produits sont perçus, le cabinet CTR en retirera 30% et Issoire Communauté 70%.

Christophe Girou - Cabinet A3f - conseiller financier des collectivités locales



Christophe Girou (cabinet A3f collectivités locales) est le conseiller financier d'Issoire Communauté. Il consacre 5 journées de travail par an à l'analyse et à la prospective financières de la Communauté de Communes.

Son rôle est d'optimiser au maximum les ressources financières d'Issoire Communauté, définir une stratégie pour renforcer la solidarité des concours financiers octroyés par l'Etat, et garantir la capacité à équiper de la collectivité.

Issoire Communauté : Que signifie A3f ?

Christophe Girou : A pour « Analyse » et les 3 f pour : « Financière », « Fiscale » et « Formation » (à destination des collectivités locales).

IC : Cela fait maintenant 5 ans que vous venez à Issoire Communauté, quels sont les changements et évolutions notables que vous avez pu constater ?

CG : Le passage à la TPU le 1^{er} janvier 2005 est le premier véritable changement. Cela permet d'avoir une vraie démarche de développement économique et de bénéficier du maximum de concours financiers de l'Etat.

Le second changement est d'avoir transféré à Issoire Communauté la compétence du SIVOM Issoire-Le

Broc en septembre 2008. Elargir la compétence territoriale de la Communauté au périmètre foncier du SIVOM signifie valoriser et développer la zone de Lavaur-La béchade. Cette zone d'activité est le site majeur en terme de développement économique et donc de taxe professionnelle.

IC : Au niveau financier, comment se porte la Communauté de Communes ?

CG : Globalement, les équilibres financiers sont très bons. Toutefois, compte tenu de l'importance du projet du stade nautique, sa capacité à réaliser des équipements va être sensiblement amoindrie.

Cela dit, ce projet étant planifié de longue date, il n'y a pas lieu de s'inquiéter car tout était déjà calculé,

pris en compte dans la stratégie financière prospective. La pression fiscale de la taxe professionnelle unique restera inchangée sur le périmètre.

IC : Quels sont les conseils que vous donneriez aux élus pour qu'Issoire Communauté achève sa croissance ?

CG : Pour assurer un développement harmonieux du territoire et améliorer, voire étendre les services rendus à la population, il va falloir que les communes initient de plus en plus le nécessaire transfert des compétences et des ressources au sein d'une Communauté dont le périmètre correspondra au véritable bassin de vie d'Issoire.